

=====

SYNDICAT DES EAUX SMPAS

=====

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

=====

Nombre de membres dont le Conseil doit être composé : 15
Nombre de Conseillers en exercice : 15
Nombre de Conseillers qui assistent à la séance : 14

Le vingt et un mars deux mille vingt-trois à dix-huit heures, le comité syndical, dûment convoqué, s'est réuni en son siège, sous la Présidence de Monsieur Gilles MAGNON, en séance ordinaire conformément aux articles L.2121-10 à L.2121-12 du code des collectivités territoriales

Date de convocation : 14 mars 2023

MEMBRES TITULAIRES PRESENTS : Jean-Philippe ROCHE, Julie MEURANT, Gilles MAGNON, Raymond MARION-FERRIER, Richard GUIELMINI, Fabien SYLVAIN, Sébastien CHOUPAS, Frédéric TRON, Philippe BERNA, Laurent SAYN, Hélène SYLVESTRE, Denis GAUDIN

MEMBRES SUPPLEANTS PRESENTS : André ODDON et Georges DUQUESNES

SECRETAIRE DE SEANCE : Jean-Philippe ROCHE

Objet : budget primitif 2023 – Eau
N°2023-03-21-04

Monsieur le Président demande au conseil syndical de se prononcer sur le budget primitif 2022 du service « eau » à savoir :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 1 526 501.42 €
Dépenses et recettes d'investissement : 2 584 958.10 €

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	1 526 501.42 €	1 526 501.42 €
Section d'investissement	2 584 958.10 €	2 584 958.10 €
TOTAL	4 111 459.52 €	4 111 459.52 €

Le conseil syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- Vu le projet de budget primitif 2023,
- Approuve le budget primitif 2023 arrêté comme suit :
 - o au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
 - o au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Conforme au registre des délibérations,
Mirabel et Blacons, le 23 mars 2023
Le Président
Gilles MAGNON

Acte certifié exécutoire suite à la transmission en Préfecture le :
et publication le :

Le Président,

